

REUNION DU CONSEIL 29 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 29 Avril à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de VAL SURAN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BRIDE Frédéric, Maire de la commune de VAL SURAN.

Date de convocation du Conseil Municipal :	23 avril 2019
Affichage le :	15 mai 2019
Nombre de membres en exercice : 34 Nombre de présents : 23	<b>PRESENTS</b> : Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ-ETCHEGARAY, Michel BOUQUEROD, Thierry BARRON, Adrien BAVOUX, Jean-Luc BERNARD, Bernard BOUVARD, Marie-France BOUVIER, Christian BUGNOD, Jean-Dominique BUFFARD, Gérard CARRAZ, Roland CHAPUIS, Guy DUCHENE, Frédéric GIBAUD, Jean-Jacques IONI, André JENOUDET, Liliane LAZZAROTTO, Patrick LE LOUP, Louis PARSUS, Serge PIOTTON, Valérie ROUX, Claude ROZ.
Absents :	Nathalie BARTHELET, Mickaël BERTARINI, Eric BULLE, Edwige CALLAMAND, Rosamund LOVE, Roger NICOLLET,
Absents excusés :	Gilbert BRUN, Cédric NICOD, Thierry LEBRETON a donné pouvoir à Bernard BOUVARD Jacques POMIES a donné pouvoir à Michel BOUQUEROD Sébastien TRASSAERT a donné pouvoir à Claude ROZ
Secrétaire de séance :	Liliane LAZZAROTTO

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal.

<b>OBJET :</b>	<b>Tarif droit de place</b>
----------------	-----------------------------

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de revoir le prix des droits de place sur la commune. Il énonce le montant des droits de place:

Occasionnel : 66 € à la journée

Primeur : 192 € à l'année (1 fois par semaine)

Demandes au mois : 16.00 € par mois

Monsieur le Maire propose d'instaurer un tarif plus simple

4.00 € pour une journée

7.00 € pour deux journées

10.00 € pour trois journées

12.00 € pour quatre journées

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

**DECIDE** des tarifs suivants par mois :

4.00 € pour une journée

7.00 € pour deux journées

10.00 € pour trois journées

12.00 € pour quatre journées

66.00 € Occasionnel

Ces tarifs sont applicables à compter au 1<sup>er</sup> mai 2019

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

<b>OBJET :</b>	<b>Vente terrain à Villechatria</b>
----------------	-------------------------------------

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande d'achat de terrain sur la commune déléguée de Villechatria est arrivée en mairie. Monsieur GOSTIAUX souhaiterait acquérir la parcelle cadastrée ZD 117 d'une superficie de 951 m<sup>2</sup> à 1.00 € le m<sup>2</sup>.

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**AUTORISE** de vendre la parcelle cadastrée ZD 117 d'une superficie de 951 m<sup>2</sup> à Monsieur GOSTIAUX au prix de 1.00 € m<sup>2</sup>.

**DIT** que les frais notariés seront à la charge de Monsieur GOSTIAUX

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à ce dossier

<b>OBJET :</b>	<b>Vente de terrain à Saint Julien</b>
----------------	--

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande d'achat de terrain sur la commune déléguée de Saint Julien est arrivée en mairie. Mme ESSEIVA Patricia souhaiterait acquérir la parcelle n° 8 dans le lotissement le « Pelon 2 » d'une superficie de 1089 m<sup>2</sup>.

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**AUTORISE** la vente de ce terrain d'une superficie de 1089 m<sup>2</sup> située sur la commune déléguée de Saint Julien

au prix de 19.00 € HT le m<sup>2</sup> dans le lotissement le « Pelon 2 ».

**DIT** que la vente sera réalisée par notaire

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document afférent à ce dossier

**OBJET :** Planning permanences élection européennes du 26 mai 2019

Les élections européennes vont avoir lieu le dimanche 26 mai 2019 de 8h00 à 18h00. Chaque commune déléguée mettra en place le bureau de vote. Il convient de définir un planning de permanence pour chaque commune déléguée. A la fin de la journée, les résultats seront centralisés à la Mairie de la commune déléguée de Saint Julien.

**OBJET :** CU Monsieur LOMBARDET

Monsieur le Maire informe que le CU déposé par Monsieur LOMBARDET concernant son projet de construction de maison sur la commune déléguée de St Julien a été refusé par la DDT. Il convient d'établir une délibération motivée et Monsieur le Maire lit un projet de délibération.

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**ACCEPTE** d'établir une délibération motivée qui sera envoyée à la DDT concernant le CU LOMBARDET

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document afférent à ce dossier

#### QUESTIONS DIVERSES

- Maison GANNEVAL : Monsieur le Maire rappelle que lors de la création de la nouvelle commune, il avait été spécifié que les projets antérieurs des communes déléguées seraient automatiquement repris à l'identique.
- Etable Monsieur + : Monsieur le Maire explique la demande de partenariat pour la 2<sup>ème</sup> édition de la rencontre agricole qui doit se dérouler le samedi 08 juin prochain. L'association l'Etable de Monsieur + demande à la commune de les soutenir. Le Conseil Municipal propose d'attribuer une subvention d'un montant de 200.00 €.
- Nettoyage de la Salle des Fêtes de la commune déléguée de St Julien : Des devis vont être demandés auprès de différentes sociétés afin d'effectuer le nettoyage de la salle des Fêtes.
- Toit de l'église : Un devis présenté par le Société BRIDE Frères a été reçu en mairie concernant la couverture de la toiture de l'église. Le Conseil demande que d'autres devis soient demandés.
- L'ASSJ envisage la réfection du terrain de foot.
- Rapporteur Claude ROZ : SICTOM : Monsieur Claude ROZ propose d'organiser un « apéro tri ». Il se charge de prendre contact avec le SICTOM afin de fixer une date.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40*

*Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat, le mardi-mercredi-jeudi et samedi de 10 heures à 12 heures.*

Le Maire,  
F. BRIDE

